LANCEMENT D'UN APPEL A PROJET D'ALLIANCES PRODUCTIVES

L'Agence pour le Développement Agricole (ADA) a lancé, **le 20 février 2026**, un **appel à projets** visant à identifier et sélectionner **vingt (20) idées d'Alliances Productives** portées par des groupements de producteurs, en partenariat avec des acheteurs et couvrant plusieurs filières agricoles au niveau de différentes régions du Royaume et ce, dans le cadre du Programme d'Appui à la Transformation des Systèmes Alimentaires (2025–2030), financé par la Banque Mondiale.

Ce nouveau projet fait suite aux résultats probants enregistrés par le projet pilote lancé par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) et piloté par l'ADA dans le cadre du Programme de Renforcement des Chaines de Valeurs Agroalimentaire financé par la Banque Mondiale. Il vise à favoriser l'intégration durable des petits producteurs au sein de chaînes de valeur structurées, à améliorer l'accès aux marchés, à renforcer la valorisation des produits agricoles et à stimuler la création de valeur ajoutée, à travers l'établissement de partenariats commerciaux fondés sur des plans d'affaires bénéficiant d'un appui technique et financier de l'État sur une période de deux (2) années.

Les candidats intéressés peuvent prendre connaissance du dossier de candidature et des modalités de participation en consultant le règlement de l'appel à projets, disponible sur le site web de l'Agence pour le Développement Agricole (**www.ada.gov.ma**).

Les dossiers de candidature doivent être adressés par courrier électronique à l'adresse suivante : **alliancesproductives.ada@gmail.com**, ou déposés directement au siège de l'ADA.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **31 mars 2026 à 16h30.**

Il est à noter que L'approche « Alliances Productives » promeut le partenariat entre un groupement de producteurs et un acheteur, avec l'appui de l'État à travers la mise en œuvre de plans d'affaires élaborés afin de mieux répondre aux exigences des marchés, dans le cadre d'accords commerciaux clairs, équilibrés et durables. L'objectif pour les producteurs est d'accéder à des marchés plus rémunérateurs et à plus forte valeur ajoutée, plus fiables et capables d'absorber des volumes supérieurs à ceux des circuits traditionnels, tout en limitant la perte de valeur liée à la multiplicité des intermédiaires.

Ayant montré ses preuves dans plusieurs pays d'Amérique Latine, cette approche a permis une nette augmentation des revenus des producteurs impliqués grâce à la hausse des flux de commercialisation des produits agricoles, ce qui converge parfaitement avec la vision de la stratégie Génération Green 2020-2030 et fût l'une des principales motivations d'adoption de ce nouveau modèle organisationnel.